Privilège

Je répète: «s'il s'agissait d'une motion concernant les subsides». C'était le cas vendredi dernier, monsieur le Président. Dans le *Feuilleton*, on lit: «Les subsides.»

. . .la Chambre devra être priée de revenir sur la question dont l'examen se serait trouvé ainsi interrompu (p).

Il faut remonter loin dans l'histoire pour trouver un précédent parce que, comme je l'ai déjà dit, il n'est jamais arrivé que le gouvernement demande le quorum et annule une journée consacrée à l'opposition, et le débat sur les subsides du même coup.

J'ai trouvé un précédent et je rappelle à Votre Honneur qu'il s'agit d'un projet de loi et non d'une motion concernant les subsides, comme dans ce cas-ci. Il y a peut-être une différence. Il porte sur une motion de subsides présentée le 3 juillet 1917 et il met en scène sir Robert Borden et sir Wilfrid Laurier. Je tiens à lire des extraits de ce débat parce que je le trouve très intéressant et très instructif.

Sir Robert Borden avait présenté une motion proposant la deuxième lecture d'un projet de loi. M. Barrette avait présenté un sous-amendement. D'après ce qu'on lit à la page 2877 du hansard du 3 juillet 1917, M. Borden, appuyé par M. Cochrane, a proposé ceci:

Que l'objet à l'ordre du jour: «Suite de la discussion de la motion du très honorable sir Robert Borden tendant à la 2e lecture du projet de loi (bill n° 75) relatif au service militaire, de l'amendement du très honorable sir Wilfrid Laurier, et du sous-amendement de M. Barrete», étant devenu périmé parce que la Chambre s'est ajournée quand il fut constaté qu'elle n'était plus en nombre, le 29 juin dernier, pendant la discussion dudit objet, soit repris et inscrit de nouveau à l'ordre du jour pour être délibéré aujourd'hui.

Monsieur le Président, ils essayaient de corriger une situation semblable à celle-ci, en 1917.

- M. Milliken: Un autre gouvernement conservateur!
- M. Gauthier: Oui, encore un gouvernement conservateur.
 - M. Pugsley a invoqué le Règlement en ces termes:

Nul avis verbal n'a été donné que cette motion serait proposée et il n'y a rien à l'ordre du jour qui puisse non plus le faire soupçonner. Je soumets donc humblement que cette motion ne peut être adoptée que du consentement unanime de la Chambre. Pour ma part, je me vois dans l'obligation de m'opposer à l'adoption de la motion et d'insister pour que l'on se conforme au règlement.

Il était justifié de le faire, monsieur le Président. Afin de lire et d'énoncer cette proposition concernant les crédits, le gouvernement, qui avait oublié de maintenir le quorum et cherché à manoeuvrer la Chambre, n'a pas voulu de quorum pour embarrasser les députés.

Vendredi, pas un seul député conservateur n'était présent à la Chambre. Ils ont tous disparu dans le brouillard. Il neigeait dehors. Il y avait une sacrée tempête. J'imagine qu'ils ont voulu rentrer chez eux et sont partis.

Cela, monsieur le Président, c'est un coup calculé, intentionnel. . .

Une voix: Un sale coup.

M. Gauthier: Oui, un sale coup. C'est peut-être un sale coup en effet. Je pense que le député a raison. Je pense que c'était pour embêter le député qui avait la parole.

Les ministériels, qui sont les auteurs de cette manoeuvre embarrassante de l'appel du quorum, sont dirigés par le leader parlementaire, qui trouve normal d'imposer la clôture 35 fois de suite depuis qu'ils sont au pouvoir.

C'est une façon de bâillonner la Chambre, de faire taire les députés. Le gouvernement a demandé le contrôle du quorum, puis ses députés se sont tirés en vitesse pour qu'il n'y ait pas quorum.

Il y avait à la chambre 13 députés de l'opposition et le Président. Mais pas un seul conservateur, pas un, ni deux ni trois. Une demi-douzaine aurait suffit. Ils ne se sont pas montrés. Ils avaient disparu, ils se cachaient intentionnellement. Alors ils méritent une punition. À mon avis, monsieur le Président, vous devez statuer que cette journée-là a été perdue par leur fait calculé, et doit donc être rendue à la Chambre et à l'opposition. Elle doit être rendue aux libéraux parce que c'est nous qui avons perdu notre journée.

Nous allons soutenir en deuxième lieu que le gouvernement a le devoir de rétablir la situation telle qu'elle était.

• (1530)

Nous rendons des comptes à la Chambre en respectant certains arrangements. Une procédure a été établie afin que tout se fasse dans l'ordre. La principale fonction du président est de maintenir l'ordre. Il y a des comités permanents de la Chambre qui examinent les prévisions budgétaires jusqu'à la fin de juin. Ces gens font un travail sérieux pour le Parlement. En tant que représentants élus des Canadiens, ils examinent minutieusement les prévisions budgétaires de chaque ministère, s'assurant